

WEST/FRANCE. SAMEDI/DIMANCHE - 17/18 JUILLET 2021

Amiante : menace sur le fonds d'indemnisation

L'association de victimes Addeva 44 (Saint-Nazaire) craint la fermeture du dossier Amiante en France. L'État pourrait dissoudre le fonds spécial d'indemnisation dans un autre fond « fourre-tout ».

« L'amiante est un poison qui tue toujours 3 000 personnes chaque année, se désole Bruno Lancelin, président de l'association des victimes de l'amiante en Loire-Atlantique. L'État prépare pourtant la dissolution de notre fonds d'indemnisation Fiva. Il serait absorbé dans un autre fonds fourre-tout où on trouverait toutes les victimes de maladies professionnelles, et même les victimes d'accidents médicaux, du Mediator, de la Depakine et du Covid ! »

Plus grosse section du pays avec 3 600 adhérents, l'Addeva 44 est en première ligne dans ce nouveau combat. « Toutes les associations françaises (40 000 adhérents) sont inquiètes car cela voudrait dire que le dossier français Amiante est clos. Or, ce produit toxique est partout dans notre environnement. »

Interdit depuis 1996, l'amiante reste présent dans les bâtiments publics, « y compris les écoles », les revêtements de chaussée, les colles de carrelage, les plaques de fibrociment, « environ vingt millions de tonnes en France ! »

Les plombiers chauffagistes très touchés

Ce matériau, aux caractéristiques miracles, a été utilisé dans d'innombrables corps de métiers. Les malades ont aujourd'hui 75 ans. « À Saint-Nazaire, les premières victimes ont travaillé dans la navale, en particulier les traceurs de tôle, les chaudronniers, les isolateurs, poursuit Bruno Lancelin. Les plombiers chauffagistes sont aussi très touchés. 26 % de leurs maladies professionnelles sont en lien avec l'amiante. »

Ces personnes avaient des patho-



La menace de l'amiante est partout, y compris dans certains enrobés routiers comme ici, en train d'être retiré, sur une nationale près de Quimper.

PHOTO : OUES

logies non mortelles (plaques pleurales) et se retrouvent de plus en plus nombreuses, en vieillissant, à être atteintes de cancers : mésothéliome, cancers broncho-pulmonaires, insuffisances respiratoires.

« Rien qu'en Loire-Atlantique, nous avons 1 300 dossiers en cours et des dizaines de milliers d'autres ont été déposés en France et reconus. » Le traitement de l'indemnisation par un fonds spécifique paraît indispensable aux associations. Les

ministères concernés ont été saisis, une pétition a dépassé les 20 000 signataires, le sénateur Vaugrenard est aussi intervenu.

« Il faut faire vite, insiste l'Addeva 44. Le projet serait inclus dès la rentrée dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Voté fin décembre 2021, il serait mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022. »

Les associations et organisations syndicales siégeant au Fiva ont demandé la tenue d'un conseil

d'administration extraordinaire. Le Fonds qui se réunira le 31 août 2021.

Contact Addeva : addeva44.fr. La pétition y demande notamment la création d'un fonds pour le démantement de l'amiante en France, afin de trouver des moyens plus importants pour financer les travaux.

Thierry HAN